

DEMANDE DE LOGEMENT DOM'AULIM**Liste des pièces justificatives pour l'instruction de la demande de logement locatif social pour chacune des personnes devant vivre dans le logement***(Article R. 441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)***1- EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FAMILIALE**

- ✓ copie d'une pièce d'identité,
- ✓ copie du livret de famille ou acte de naissance
- ✓ copie du titre de séjour en cours de validité
ou copie du récépissé du renouvellement du titre

Si vous êtes séparé[e] ou divorcé[e]

- ✓ copie de l'ordonnance de non-conciliation
ou déclaration judiciaire de rupture de PACS
- ✓ copie de la décision judiciaire ou du jugement justifiant de la garde des enfants et du montant de la pension alimentaire

Si vous attendez un enfant

- ✓ certificat de grossesse établi par votre médecin

Si vous êtes sous tutelle ou curatelle

- ✓ jugement de tutelle ou de curatelle

2 - LES RESSOURCES ANNUELLES

- ✓ copie de l'avis d'imposition ou non imposition de l'année N-2 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement

3 - EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE OU SOCIALE**Si vous êtes salarié[e]**

- ✓ copie des trois derniers bulletins de salaire
ou attestation de l'employeur

Si vous êtes muté[e]

- ✓ attestation de l'employeur actuel ou futur

Si vous êtes non salarié

- ✓ dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel perçu

Si vous êtes au chômage

- ✓ attestation Pôle Emploi : montant et durée d'indemnisation

Si vous êtes retraité[e] ou invalide

- ✓ notification de pension

Si vous êtes handicapé[e]

- ✓ copie de la carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative (CDES, COTOREP, CDAPH...)

Si vous êtes en arrêt de longue maladie

- ✓ indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale

Si vous êtes étudiant, apprenti

- ✓ copie du certificat de scolarité de l'année en cours
- ✓ copie éventuellement de l'avis d'attribution de bourses
- ✓ contrat de travail

4 - LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)

- ✓ copie de la notification récente de la CAF / MSA ou de votre employeur s'il vous verse directement les prestations familiales

5 - VOTRE LOGEMENT ACTUEL**Si vous êtes locataire**

- ✓ quittance de loyer, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges

Si vous êtes propriétaire

- ✓ acte de propriété, plan de financement
- ✓ justificatif de vente le cas échéant

Si vous êtes hébergé

- ✓ attestation d'hébergement de la personne ou de la structure

Logement non décent, insalubre, impropre à l'habitation

- ✓ document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment, une association, photos, copie du jugement.....

6 - SI VOUS ETES DANS L'OBLIGATION DE QUITTER VOTRE LOGEMENT**Logement repris ou mis en vente par son propriétaire**

- ✓ lettre de congé ou jugement prononçant la résiliation du bail

Accédant à la propriété en difficulté

- ✓ plan d'apurement de la dette, documents démontrant les difficultés

En cas d'expulsion

- ✓ commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

En cas de violences familiales

- ✓ prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou le juge des affaires familiales

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission d'attribution**Ne fournir aucun original, ces pièces seront conservées dans nos dossiers**

**Pensez à nous signaler tout changement dans la situation personnelle et familiale de chaque personne composant le foyer (mariage, naissance, divorce, séparation, décès, perte d'emploi,...)
PRODUIRE LES JUSTIFICATIFS**